



Le Pays des Savanes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **DELIBERATION N°70\_CC\_2025\_CCDS**

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS CLSI**

Séance du 16 septembre 2025

Date de convocation : 10 septembre 2025 – **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le seize septembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

#### **Conseillers communautaires présents :**

Céline REGIS, Françoise FREDOC, Véronique JACARIA, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET, Francine GANE, Candida MARTINEZ

#### **Absent excusé ayant donné procuration :**

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

#### **Absents excusés :**

François RINGUET, Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Jean-Raymond HORTH, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Alain YANG, Céline ZULEMARO

#### **Absents non excusés :**

Yves VANG, Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Eliette BEAUFORT, Loriane DECHESNE, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**.

#### **Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.**

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération a pour objectif d'attribuer des subventions aux associations dont les projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projets du contrat local santé intercommunal.

En février 2025, le Conseil communautaire a approuvé le lancement de l'appel à projets du contrat local santé ainsi que le modèle économique du CLSI pour la période 2025-2029, qui repose sur :

- Une co-construction des coûts estimés à +217 000€ entre la CCDS, l'ARS et la PREFECTURE
- La montée en charge progressive des actions CLS, avec un phasage annuel
- Un mécanisme de cofinancement pluri-acteurs, garant de la pérennité des actions
- L'identification de leviers d'économie indirecte, via la prévention, la téléconsultation, ou l'optimisation des parcours de soins

Ce modèle permet à la CCDS de planifier, piloter et évaluer ses engagements en santé sur le moyen terme, dans une logique d'efficacité en mutualisant les ressources et de résilience territoriale en renforçant la capacité du territoire à réagir rapidement en cas de crise.

Le CLSI est aujourd'hui un vecteur structurant de notre projet de territoire et il permet de renforcer l'action publique intercommunale en santé au bénéfice direct des habitants. A ce titre, dans le cadre des priorités stratégiques définies par le CLS, nous avons également dédié une enveloppe annuelle de cent mille euros (100 000€) à compter du budget 2025 afin

de soutenir des initiatives. Les projets répondront aux besoins identifiés par le diagnostic territorial de santé en s'inscrivant dans une logique d'efficacité, d'impact mesurable, et de pertinence vis-à-vis des priorités locales.

L'objectif de cet appel à projets vise à renforcer la prévention, la promotion de la santé et l'accès aux soins dans le cadre d'un effort coordonné. Il permettra de mobiliser les acteurs associatifs locaux, tout en favorisant une approche territoriale adaptée aux besoins spécifiques identifiés dans les différentes communes.

Les thématiques proposées :

- ✓ Santé sexuelle et reproductive : prévention des infections sexuellement transmissibles, accompagnement en santé reproductive, éducation et sensibilisation.
- ✓ Prévention des conduites addictives et réduction des risques associés : lutte contre les addictions, accompagnement des publics vulnérables, sensibilisation et éducation.
- ✓ Nutrition et activité physique : promotion de modes de vie saine, lutte contre l'obésité, prévention des maladies chroniques liées à la nutrition.
- ✓ Accès aux droits et aux soins : accompagnement des populations éloignées du système de santé, lutte contre les inégalités d'accès aux soins.
- ✓ Santé mentale et bien-être : prévention des troubles psychiques, accompagnement psychosocial, promotion du bien-être.
- ✓ Santé environnementale et cadre de vie : réduction des nuisances environnementales, sensibilisation aux impacts sanitaires de l'environnement

Après examen des différents dossiers, les membres du COPIL réunis le 13 mai 2025 ont émis des avis favorables aux projets suivants :

N° de dossier	DEMANDEUR	SIRET	Subvention accordée
1	ASSOCIATION DEPARTEMENT DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC GUYANE (ADPEP 973)	33 277 359 700 171	3 500 €
2	ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT, L'EDUCATION ET LA RECHERCHE (ADER GUYANE)	50 999 531 200 030	10 000 €
3	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOCIAL SOLIDARITE URBAINE KOUROU (ADSSUK)	41 401 235 100 022	2 500 €
4	ASSOCIATION DE REDUCTION DES RISQUES (AGRRR)	81 965 127 400 014	4 000 €
5	ACTION PREVENTION SANTE VILLAGE (APS VILLAGE)	51 107 235 700 011	15 000 €
6	CANOPEE DES SCIENCES (CCSTI973)	75 253 987 400 012	5 000 €
7	CARBET FITNESS	92 427 730 400 011	5 000 €
8	CIASS	26 973 004 000 046	10 000 €
9	CIASS		3 000 €
10	CIASS		1 000 €
11	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER	19 973 159 700 019	2 000 €
12	GAIA GE	92 418 662 000 010	4 000 €
13	KAZ PLURIELLES	81 431 470 400 044	8 000 €
14	KOUROU QUEER	92 468 665 200 018	5 000 €
15	LE COMEDE	32 698 233 700 031	15 000 €
16	SERAC POLE GUYANE	47 953 952 000 078	7 000 €
17	SABI TEKA I KOUMOUTOU (STIK)	83 185 057 300 021	2 000 €
			<b>102 000 €</b>

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

**Le Conseil Communautaire,**

**ATTRIBUE** dans le cadre de l'appel à projets CLSI, les subventions aux associations suivantes :

N° de dossier	DEMANDEUR	SIRET	Subvention accordée
1	ASSOCIATION DEPARTEMENT DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC GUYANE (ADPEP 973)	33 277 359 700 171	3 500 €
2	ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT, L'EDUCATION ET LA RECHERCHE (ADER GUYANE)	50 999 531 200 030	10 000 €
3	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOCIAL SOLIDARITE URBAINE KOUROU (ADSSUK)	41 401 235 100 022	2 500 €
4	ASSOCIATION DE REDUCTION DES RISQUES (AGRERR)	81 965 127 400 014	4 000 €
5	ACTION PREVENTION SANTE VILLAGE (APS VILLAGE)	51 107 235 700 011	15 000 €
6	CANOPEE DES SCIENCES (CCSTI973)	75 253 987 400 012	5 000 €
7	CARBET FITNESS	92 427 730 400 011	5 000 €
8	CIASS	26 973 004 000 046	10 000 €
9	CIASS		3 000 €
10	CIASS		1 000 €
11	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER	19 973 159 700 019	2 000 €
12	GAIA GE	92 418 662 000 010	4 000 €
13	KAZ PLURIELLES	81 431 470 400 044	8 000 €
14	KOUROU QUEER	92 468 665 200 018	5 000 €
15	LE COMEDE	32 698 233 700 031	15 000 €
16	SERAC POLE GUYANE	47 953 952 000 078	7 000 €
17	SABI TEKA I KOUMOUTOU (STIK)	83 185 057 300 021	2 000 €
			102 000 €

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;  
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;  
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;  
Vu la délibération n°01-CC-2025-CCDS relative à l'appel à projets prévention santé sur le territoire de la CCDS ;  
Vu l'avis du bureau communautaire du 3 septembre 2025 ;  
Vu le rapport de présentation ;

#### ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

**ARTICLE 1 : PREND** acte du rapport de Monsieur le Président.

**ARTICLE 2 : ATTRIBUE** dans le cadre de l'appel à projets CLSI, les subventions aux associations suivantes :

N° de dossier	DEMANDEUR	SIRET	Subvention accordée
1	ASSOCIATION DEPARTEMENT DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC GUYANE (ADPEP 973)	33 277 359 700 171	3 500 €
2	ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT, L'EDUCATION ET LA RECHERCHE (ADER GUYANE)	50 999 531 200 030	10 000 €
3	ASSOCIATION DEVELOPPEMENT SOCIAL SOLIDARITE URBAINE KOUROU (ADSSUK)	41 401 235 100 022	2 500 €
4	ASSOCIATION DE REDUCTION DES RISQUES (AGRERR)	81 965 127 400 014	4 000 €
5	ACTION PREVENTION SANTE VILLAGE (APS VILLAGE)	51 107 235 700 011	15 000 €
6	CANOPEE DES SCIENCES (CCSTI973)	75 253 987 400 012	5 000 €
7	CARBET FITNESS	92 427 730 400 011	5 000 €
8	CIASS	26 973 004 000 046	10 000 €
9	CIASS		3 000 €
10	CIASS		1 000 €
11	COLLEGE VICTOR SCHOELCHER	19 973 159 700 019	2 000 €
12	GAIA GE	92 418 662 000 010	4 000 €
13	KAZ PLURIELLES	81 431 470 400 044	8 000 €
14	KOUROU QUEER	92 468 665 200 018	5 000 €
15	LE COMEDE	32 698 233 700 031	15 000 €
16	SERAC POLE GUYANE	47 953 952 000 078	7 000 €
17	SABI TEKA I KOUMOUTOU (STIK)	83 185 057 300 021	2 000 €
			102 000 €

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président à **SIGNER** tous les documents nécessaires à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

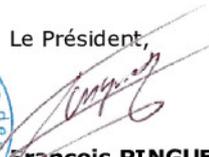
**VOTE :**  
**Nombre de conseillers en exercice : 35**  
**Quorum : 18**  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de procurations : 01  
Nombre de votants : 13  
Pour : 13  
Contre : 00  
Abstention(s) : 00



Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 16 septembre 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

  
**François RINGUET**

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250918-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-09-2025

Publication le : 19-09-2025